

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'association Sport Urbain Nazairien Ride nommée SUN Ride est composée de :

- membres licenciés,
- membres bénévoles,
- membres élus.

SUN Ride est dirigé par un Conseil d'Administration et un bureau élu auxquels il appartient de définir la politique du club et d'en fixer les règles de fonctionnement.

Pour le bon déroulement et afin d'atteindre au mieux ses objectifs, le Conseil d'Administration demande à chacun des membres d'adhérer au règlement intérieur en même temps qu'il effectuera son inscription

Limites de responsabilité de l'association :

Lors de chaque entraînement sportif, activité culturelle ou déplacement, les pratiquants et/ou les parents ont le devoir de s'assurer de la présence de l'entraîneur pour l'exercice de la discipline concernée. **Nous vous rappelons que la responsabilité civile de l'association s'échelonne du début programmé jusqu'à la fin du cours.** La responsabilité civile des pratiquants et/ou parents se situe avant le début du cours et après la fin du cours.

Nous vous demandons de bien vouloir respecter les horaires définis dans chaque discipline et nous vous remercions de votre compréhension.

L'APPLICATION DU REGLEMENT INTERIEUR EST SOUS LA RESPONSABILITE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

INSCRIPTIONS

- 2.1 Les cours sont ouverts aux enfants, adolescents et adultes (débutants ou non).
- 2.2 Les adhérents (garçons et filles) sont admis à partir de 7 ans révolus à la date de l'inscription, dans la limite des places disponibles. Les anciens adhérents sont prioritaires, les nouveaux inscrits ont confirmation en fin de période d'inscription.
- 2.2 Un certificat médical doit être fourni obligatoirement. Une photo d'identité transmise pas mail ou papier avec nom et prénom au dos est nécessaire.
- 2.3 La totalité du paiement se fait le jour de l'inscription :
 - Prix identique pour toute la saison (de septembre à juin).
 - Prix non révisable en cas d'absence prolongée de l'**adhérent**.
- 2.4 La cotisation sera votée en Assemblée Générale et applicable dès la saison suivante.

Lors de l'inscription, les parents doivent remplir une fiche mentionnant le nom et le n° de téléphone de la personne à prévenir en cas d'accident ainsi qu'une autorisation pour prise en charges médicales. (Le N° de téléphone peut être collé à l'intérieur du casque).

3 REGLES GENERALES

- 3.1 **Les adhérents sont pris en charge par l'assurance de la Fédération Française de Roller pendant les cours, les compétitions et les stages à réception de leur licence par mail.**

**ATTENTION LES ADHERENTS SONT SOUS LA RESPONSABILITE DU CLUB
UNIQUEMENT PENDANT LES HORAIRES DE COURS.**

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

3.2 **Les parents doivent accompagner et venir chercher les jeunes élèves en salle d'entraînement.**

3.3 **Absence : Toute absence doit être justifiée auprès du responsable des entraînements au plus tard au début du cours suivant ou auprès de l'association. Pour les élèves mineurs, en cas d'absences répétitives non justifiées, l'association en avertira les parents et prendra des sanctions si nécessaire.**

3.4 **L'association décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol (éviter bijoux et objets de valeur).**

3.5 **Les cours extérieurs sont annulés en cas d'intempéries (pluie, neige, verglas...).**

➤ Les cours intérieurs peuvent être annulés en cas d'intempéries (neige, verglas) ou non disponibilité des salles, ou bien en cas d'absence imprévisible de l'entraîneur.

➤ Les cours n'auront pas lieu durant les vacances scolaires (sauf stage ou entraînement spécifique).

3.6 **Sur-classement :**

◆ **Simple sur-classement** pour les joueurs (es) dans les catégories supérieures (avec certificat médical spécifique et une autorisation parentale).

3.7 **Un responsable et/ou coach sont obligatoirement nommés pour chaque équipe. En présence de l'entraîneur, le coach continue à accompagner l'équipe et bénéficie de la pédagogie/stratégie de l'entraîneur. Tous les responsables d'équipes et tous les coachs devront être licenciés à la FFRS (comme tous les membres du conseil d'administration) pour être couverts par une assurance spécifique.**

ENGAGEMENT DES RESPONSABLES D'EQUIPES et DES COACHS

Les responsables d'équipes et les coachs sont nommés par le Conseil d'Administration après avis de l'entraîneur et **s'engagent à** :

- encadrer les sportifs dont ils ont la charge lors de toutes les activités, à savoir entraînements, sorties, démonstrations, randonnées, déplacements en compétition,
- organiser tous les aspects liés aux diverses manifestations dans lesquelles leurs sportifs sont engagés,
- être l'interlocuteur privilégié des parents, des entraîneurs et des adhérents,
- vérifier que les parents ont bien autorisé l'ensemble des déplacements en dehors des entraînements : démonstrations, randonnées, voyages, sponsoring ...

Les responsables d'équipe et les coachs engagent de ce fait la responsabilité de SUN Ride auprès des instances concernées.

ENGAGEMENT DES ENTRAINEURS

Les entraîneurs, nommés par le Conseil d'Administration, **s'engagent à** :

- assurer régulièrement et avec ponctualité leurs tâches : échauffement, entraînements et encadrement des adhérents,
- respecter les engagements définis dans le règlement sportif de la saison,
- veiller à la bonne tenue des locaux et au respect du matériel mis à la disposition par le ou les clubs qui les accueillent lors des entraînements ou rencontres sportives,
- avoir un comportement respectueux vis à vis d'autrui ainsi que respecter la nature et l'environnement,
- suivre les formations éventuelles que leur propose le club,
- autoriser ou interdire la participation d'un adhérent à l'une ou l'autre des activités au vu de ses difficultés et qui pourrait lui être préjudiciable,
- exclure partiellement ou totalement un adhérent qui aurait eu un comportement dangereux ou indiscipliné, et ce, après accord du Conseil d'Administration. Dans un premier temps, le patineur ou ses parents, s'il est mineur, seront prévenus par lettre recommandée avec accusé de réception,
- permettre à chaque adhérent de pratiquer son sport selon son niveau, sa progression et sa motivation,
- constituer les équipes ou les groupes selon le niveau, la progression, et la motivation des adhérents qui peuvent évoluer en cours d'année.

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

ENGAGEMENT DES PATINEURS

Les patineurs s'engagent à

- être à jour de leur dossier d'inscription (photos, certificat médical d'aptitude à la pratique du Roller Skating et ou de la trottinette freestyle, paiement de la cotisation annuelle, feuille de renseignements et de décharge, autorisation parentale pour les mineurs).
- acheter son équipement pour être en conformité avec la réglementation (sécurité) et porter la tenue du club en compétition.
- avoir une tenue adaptée à la pratique sportive du roller.
- respecter l'ensemble des consignes énumérées ci-dessous :
 - Participer régulièrement aux entraînements et être présent à l'heure exacte,
 - Suivre toutes les consignes de l'entraîneur, du responsable d'équipe ou du coach,
 - Prendre les dispositions nécessaires afin de participer avec le groupe aux compétitions,
 - Respecter le matériel et les locaux mis à disposition par le club ou lors d'un déplacement,
 - Etre respectueux vis-à-vis d'autrui ainsi que vis-à-vis de la nature et l'environnement,
 - Respecter les consignes de sécurité pour la pratique du roller hockey, randonnée, roller freestyle, trottinette freestyle et école de patinage aussi bien en loisir qu'en compétition,
 - Respecter les décisions prises par l'entraîneur ou un membre de l'encadrement,
 - Avoir, de façon générale, un comportement irréprochable, tant vis-à-vis de ses partenaires que des entraîneurs ou tout autre membre du club,
 - Les joueurs doivent laisser les vestiaires propres, que ce soit sur place ou lors des déplacements et respecter les employés municipaux.
- respecter les différentes règles établies par le club :
 - Le port d'objets de valeurs est strictement interdit pendant tous les entraînements et toutes manifestations, pour des raisons d'assurance et de sécurité,
 - Aucun moyen de transport n'est accepté à l'intérieur des vestiaires (motos, scooters, vélos...),
 - Les échauffements et les étirements font partie intégrante des cours et sont obligatoires. Un refus d'effectuer ces derniers peut entraîner l'exclusion partielle ou définitive de la séance.
- Au sein du club, pendant les entraînements et les manifestations extérieures, sont strictement interdits : la prise d'alcool, la consommation de tabac et de drogues, et l'utilisation de tous objets dangereux (armes, pétards, produit chimiques et autres),
- N'user d'aucune violence, verbale ou physique, de n'exercer aucune pression psychologique ou morale, de ne se livrer à aucun propos ou acte à caractère discriminatoire se fondant notamment sur le sexe, la religion ou les origines et de respecter l'ensemble des dirigeants et adhérents de l'association.
- Toute détérioration du matériel liée à l'inobservation de ce règlement peut entraîner réparation du préjudice causé :
 - Versement équivalent aux frais de remise en état ou remplacement du matériel.
 - Les adhérents qui n'appliqueront pas le règlement auront des avertissements et pourront être exclus des compétitions. Des fautes graves ou répétées peuvent conduire à l'exclusion temporaire ou définitive de SUN Ride, après étude du dossier et avis du conseil d'administration. Dans le cas d'une exclusion temporaire, définitive ou de démission, il n'y aura pas de remboursement de cotisation

ENGAGEMENT DES PARENTS

L'implication des parents est indispensable à la réussite du projet sportif de leur(s) enfant(s),

il est important qu'ils contribuent au respect de ce présent règlement et s'attachent à :

- Faciliter l'adhésion et la participation de l'enfant aux manifestations sportives du club et aux compétitions,
- Ne pas intervenir à la place des responsables d'équipe ou des coachs sauf en cas de force majeure,
- S'adresser aux responsables d'équipes pour toute réclamation ou demande d'informations,
- Participer, dans la mesure du possible, à la vie du club et ce, en liaison étroite avec le responsable d'équipe,

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

- Avoir un comportement sportif lors des différentes manifestations,
- S'assurer que son enfant ait rendu son maillot ou tout autre matériel emprunté au club après chaque entraînement.

3.8 DEPLACEMENTS : ils (en particulier pour les compétitions) sont actuellement à l'entière charge du compétiteur avec participation du club pour certains déplacements hors département. Un roulement au niveau des parents doit être organisé par le responsable d'équipe pour éviter que ce soit toujours les mêmes personnes qui assurent les déplacements, avec partage des frais. Les parents s'engagent à dégager la responsabilité de l'accompagnateur, et déchargent la personne encadrant l'équipe de leur(s) enfant(s) de toutes responsabilités en cas de vol de matériel lors des entraînements, matchs ou déplacements organisés par le club.

3.9 ENTRAÎNEMENTS : ils sont obligatoires.

Ils sont effectués sous la responsabilité de l'animateur ou en son absence, sous celle des coaches ou du parent délégué par le Président, uniquement pendant le temps réel d'entraînement.

Les créneaux horaires sont définis et communiqués en début de saison et sont affichés sur le site. Ils peuvent être modifiés en cours de saison et un nouveau document écrit sera alors mis en ligne.

Les horaires doivent être impérativement respectés et correspondent au début de l'entraînement en salle. Le joueur doit donc prévoir d'arriver 1/4 h avant l'heure pour ne pas perturber l'entraînement ou sera alors renvoyé de l'entraînement en cas de retards réguliers non motivés.

Remarque essentielle à l'attention des responsables d'équipe et des joueurs : les entraînements prévus et définis à l'avance selon le calendrier précis doivent avoir impérativement lieu, sinon l'autorisation d'utiliser ces créneaux sera supprimée par le service des sports de la Mairie après plusieurs absences.

Il ne sera autorisé aucun autre entraînement officiel sur les terrains alloués en dehors des ces horaires, ainsi que sur tout autre lieu. Les rencontres en adhérents en dehors des créneaux officiels autorisés par la ville, se feraient sous leur propre responsabilité et ne pourraient mettre en cause la responsabilité de SUN Ride même en présence d'un ou plusieurs membres du conseil d'administration.

3.10 LES COMPÉTITIONS OFFICIELLES : Dans le cadre de la coupe de France, un calendrier est défini en début de saison par les représentants nationaux de la FFRS, le responsable de la ligue. Basé sur ces dates, le conseil d'administration donnera les compétitions auxquelles l'association participera.

COMPÉTITION AMICALES : les rencontres sont à déterminer entre les responsables d'équipes, après accord des entraîneurs, du président ou du conseil d'administration.

Remarque :

Des modifications non prévisibles actuellement peuvent survenir en cours de saison du fait de la Fédération Française de Roller Sport d'une part, ou du fait du service des sports de la ville de Saint Nazaire d'autre part. L'association SUN Ride ne saurait être tenue pour responsable des conséquences de telles modifications et il n'y aurait donc aucun remboursement de cotisation.

DISCIPLINE

- L'association et l'encadrement, se réservent le droit d'exclure les éléments perturbateurs (principalement pendant les entraînements et les rencontres officielles des différentes sections) sans remboursement de l'inscription. Une information préalable sera faite auprès des membres (avertissement + lettre recommandée).
- Les vestiaires et les installations doivent être respectés. Prévenir en cas d'anomalie. Des sanctions financières, ou une exclusion temporaire ou définitive pourront être prise à l'égard des adhérents qui commettraient des dégradations.
- Les adhérents doivent attendre la fin du cours précédent pour entrer dans la salle.
- Les adhérents doivent être respectueux envers les membres de l'association (adultes et enfants) qui donnent gratuitement de leur temps pour faire fonctionner le club, un manquement à cette remarque pourra entraîner une exclusion en fonction de la gravité des faits.
- Tout compétiteur contrôlé positif au contrôle antidopage, se verra condamné à payer l'amende.

4 PROTECTIONS OBLIGATOIRES

Compte tenu de l'évolution des responsabilités, il a été décidé par le bureau d'appliquer **les consignes de sécurité** minimum demandées aux clubs par les assurances, la fédération ou les organismes officiels.

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

A savoir :

- Obligation d'être licencié(e) pour pratiquer,
- Port des protections (voir ci-dessous).

Nous espérons que ces consignes ne seront pas une contrainte mais qu'elles vous protégeront de tous risques d'accident, tout en nous dégageant d'une responsabilité qui ne sera pas la nôtre en cas de non-respect.

ECOLE DE PATINAGE :

- Casque
- Protège poignets
- Protège genoux
- Protège coudes (conseillé)

RANDONNÉE :

- Casque
- Protège poignets
- Protège genoux (conseillé)
- Protège coudes (conseillé)

HOCKEY:

- Casque (avec grille pour les mineurs et vivement conseillée pour les majeurs)
- Coudières
- Gants
- Coquille
- Culotte
- Jambières
- Plastron sans les épaulières ou bodyprotect
- la crosse et certaines protections peut être prêtées à titre d'essai mais devront être rapidement être acquises par le membre.

SECTION FREESTYLE (Slalom et Saut) :

- Casque adapté à la pratique
- Protège poignets pour le street et le saut et en école slalom
- Protège genoux pour le street et le saut et en école slalom
- Protège coudes (conseillé)
- Crash pad ou gaine (conseillé)

SECTION TROTTINETTE:

- Casque
- Protège malléole.

5.1 EQUIPEMENT :

Il est entièrement à la charge du joueur et ce matériel lui appartient. En fonction des disponibilités financières du club, du matériel à notre disposition et des demandes, il peut y avoir un prêt d'une partie du matériel ou de tenues vestimentaires en échange d'une caution rendue en fin de saison, lors de la restitution du matériel ou de la tenue attribuée. Lors du prêt, une convention est signée entre l'adhérent et le club.

Tous les membres du club s'engagent, lors de leur adhésion, à respecter le présent règlement.

Tout manquement fera l'objet de sanctions définies et appliquées par le conseil d'administration.

Ce dernier se réserve le droit de prononcer des sanctions pouvant aller jusqu'à une exclusion temporaire ou définitive du club.

Le règlement est conforme aux directives de la Fédération Française de Roller Skating et à toutes directives en vigueur.

Pour le conseil d'administration,

Le Président

Thierry MENARD

SUN Ride

Sport Urbain Nazairien : Roller, street, slalom, hockey loisir et trottinette freestyle

Les dossiers complets sont à rendre rapidement à l'entraîneur ou à retourner à l'adresse suivante:

SUN Ride

Chez Thierry MENARD

7 Rue Auguste Rodin

44570 TRIGNAC

POUR TOUTE INFORMATION COMPLEMENTAIRE

Merci de Contacter après 18H00

Les Membres du conseil d'Administration de SUN Ride

Prénom - Nom	Fonction	Responsables d'Activités	Contact	
Thierry Ménard	Président	Roller Jeunes et compétition	07 81 44 78 19	sunride44@gmail.com
Stéphanie Ménard	Secrétaire	Administratif	06 62 61 28 06	sunride44@gmail.com
Nicolas Langevin	Trésorier	Roller Initiation adultes		
Françoise Caris	Trésorière-adjointe	Administratif		
Laurent Dupont		Trottinette	06 79 97 75 97	laurentdupont1@gmail.com

Retrouvez toutes les informations du club sur le site internet:

<http://www.sunride.fr>
